

Avis de constitution

SOCIETE « LE FERRONNIER POUR TOUS » en abrégé « LFPT SARL »

Siège Abidjan, Koumassi, ABIDJAN KOUMASSI,
QUARTIER FÉLIX HOUPHOUET BOIGNY VERS L'ÉCOLE
BÉLIER, Lot 814, Ilot 24

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24/05/2024, et enregistrés au CEPICI le 03/06/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « LE FERRONNIER POUR TOUS » en
abrégé « LFPT SARL »

Objet: CONSTRUCTION METALLIQUE ; FERRONNERIE, SOUDURE GENERALE ; VENTE DE FERRAILLE ; TRAVAUX DE BATIMENT TOUT TYPES ; SERVICE DE SOUS-TRAITANCE OU PRESTATIONS ET SERVICES DIVERS ; REPRESENTATION COMMERCIALE DE TOUTE MARQUE ET MAISON DE FABRIQUE AYANT LE MEME OBJET ; TOUTE OPERATIONS DE QUELQUE NATURE QU'ELLES SOIENT POUVANT SE RATTACHER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A L'OBJET CI-DESSUS DÉFINI OU A TOUS OBJETS SIMILAIRES OU ANNEXE, DE NATURE À FAVORISER SON EXTENSION OU SON DÉVELOPPEMENT.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts

Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Koumassi, ABIDJAN KOUMASSI, QUARTIER FÉLIX HOUPHOUET BOIGNY VERS L'ÉCOLE BÉLIER, Lot 814, Ilot 24

Dirigeant(s) M KONATE OUMAR (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-06129 du 19/06/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°36812/GTCA/RC/2024 du 19/06/2024

